

RÈGLEMENT DE JEU « la grande collecte solidaire »

Article 1 :

Le centre commercial Place des halles – 24 place des halles - 67000 STRASBOURG organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat qui se déroulera **du Samedi 23 Octobre au Samedi 30 Octobre 2021** (suivant les jours d'ouverture du Centre Commercial).

Article 2 :

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne de plus de 18 ans (ne peuvent participer à ce jeu : les commerçants, le personnel du Centre Commercial et de l'hypermarché, le personnel des sociétés ayant participé à l'opération – fournisseurs, animateurs, animatrices, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille – conjoints, ascendants et descendants).

Article 3 :

Pour participer :

1^{ère} chance de gagner : Il suffit de **rapporter des jouets, peluches et livres pour enfants (en bon état, propre et non déchiré)** sur l'espace animation entre 10h – 13h/14h à 19h

En contrepartie du dépôt de jouets, peluches et livres, la personne aura la possibilité de lancer la roue **une ou plusieurs fois** (en fonction du nombre de jouets rapportés) pour gagner :

- soit une carte cadeaux de 15€* 30€* ou 60€* à dépenser dans les boutiques du Centre commercial.
- soit un cadeau surprise**

Lancés de roue pour le nombre de jouets rapportés :

1 à 2 jouets = 1 tour de roue

De 3 à 5 jouets = 2 tours de roue

Au-delà de 5 jouets = 3 tours de roue

Un seul don de jouets, peluches ou livres par personne et par jour.

Le client pourra retenter sa chance le lendemain en rapportant d'autres jouets et autres au stand jusqu'au 30 Octobre 2021 à 19h00. En aucun cas, le participant ne pourra reprendre le don effectué.

2^{ème} chance de gagner :

Pour tenter de gagner 1 console Nintendo Switch oled d'une valeur de 349,90 euros, les joueurs devront renseigner sur la tablette tactile installée sur l'espace leurs coordonnées (Nom*, prénom*, email* et téléphone*)

1 adresse mail par personne pour participer au jeu.

Les données que vous renseignez sont collectées et traitées uniquement sur la base de votre consentement par le Centre commercial Place des Halles, La fourniture de vos coordonnées est entièrement facultative. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous disposez sur ces données de droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de minimisation et (v) de portabilité de vos données vers un prestataire tiers le cas échéant. Vous pouvez en outre vous opposer à tout moment à leur traitement, ainsi que du droit de révoquer à tout moment les consentements accordés ci-dessus. Vous pourrez faire valoir ces droits en contactant le centre commercial Place des Halles en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez également du droit de saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Le tirage au sort sera réalisé le 03 Novembre 2021.

Dotation globale :

3675€ en cartes cadeau de 15€ à gagner sur la roue* valables dans le centre commercial Place des halles jusqu'au 11/08/2022 - 1 console Nintendo Switch Oled d'une valeur de 349,90 euros à gagner par tirage au sort* – et des centaines de cadeaux surprises**

**Non échangeable, non compensable, non remboursable, valable dans les boutiques de votre Centre Commercial (sous réserve d'acceptation des boutiques) jusqu'à la date indiquée sur la carte cadeau.*

***Dans la limite des stocks disponibles*

Article 4 :

Les cadeaux seront remis immédiatement au joueur par les responsables du jeu. Ils devront être retirés jusqu'au samedi 30 Octobre 2021 à 19h. Passé ce délai, les cadeaux resteront la propriété du Centre Commercial et ne pourront plus être réclamés.

Sauf pour le lot gagné par tirage au sort, qui fera l'objet d'une remise spécifique. Le gagnant sera prévenu par téléphone ou par courrier électronique.

Il est par ailleurs expressément entendu que la société organisatrice délivre le lot gagné mais n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur de l'ensemble des éléments composant le lot, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Les cadeaux ne sont ni échangeables, ni compensables, ni remboursables.

Article 5 :

Toute inscription incomplète, non parfaitement lisible, émanant d'une personne n'ayant pas qualité pour participer, comportant un contenu farfelu, des indications d'identité ou d'adresse inexacts, sera considérée comme nulle et écartée du tirage au sort. Un même participant ne peut être l'auteur que d'une seule participation. Si tel n'est pas le cas, toutes les inscriptions représentant le même participant seront systématiquement exclues du tirage au sort.

Par ailleurs, il n'y aura qu'un seul gagnant par famille (même nom, mêmes coordonnées) et par jour durant toute la période d'animation. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations.

Article 6 :

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les photos et coordonnées des gagnants, notamment afin de les publier dans la presse sans que cela ne leur ouvre droit à une contrepartie autre que le lot gagné.

Article 7 :

Les jouets déposés sur le stand seront remis à l'association « **La Main du cœur, le relais pour l'enfance** » dès la fin de l'animation.

Article 8 :

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait.

Tout litige, toute contestation, toute question sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs du jeu. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice avec la participation de l'huissier dont les décisions seront sans appel.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuelles annexes ou additifs.

Article 9 :

Jeu gratuit et sans obligation d'achat **du Samedi 23 Octobre 2021 au Samedi 30 Octobre 2021** au Centre Commercial Place des Halles 67000 Strasbourg. Règlement complet du jeu déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, Huissiers de Justice Associées au 238, Cours Bournissac BP 40015 84301 CAVAILLON Cedex. Il peut également être consulté au Centre ou obtenu sur simple demande chez OZ Marketing Solutions 4 rue Alexis Godillot zac de l'échange 25770 VAUX LES PRES.

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés, au tarif lent en vigueur (base 20g) sur simple demande écrite sur papier libre envoyée au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu (le cachet de la poste faisant foi).

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées ; en cas de modification, l'avenant sera déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, Huissiers de Justice Associées, avant sa publication.